

COMMUNIQUÉ

## MACOGEP DÉNONCE LES ATTAQUES FAUSSES ET MENSONGÈRES DE VISION MONTRÉAL

**Montréal, le 2 février 2012** – Le président fondateur de la firme de gestion de projets indépendante Macogep dénonce les attaques fausses et mensongères que vient de porter à son endroit la Chef de l'opposition officielle de la Ville de Montréal et chef de Vision Montréal, madame Louise Harel.

*« Après plusieurs lectures et visionnements de la sortie inappropriée de madame Harel, je ne m'explique toujours pas comment une élue qui occupe un tel poste à Montréal et, qui plus est, a été ministre des Affaires municipales du gouvernement du Québec, peut à ce point déformer les faits »,* affirme monsieur Louis yves LeBEAU.

Voici quelques faits qui, selon Macogep, méritent d'être clarifiés :

- Macogep n'est pas une firme de génie-conseil, mais plutôt une firme de **gestion de projets indépendante** des firmes de génie-conseil et des entrepreneurs en construction ;
- La mission de Macogep consiste à **protéger et de sécuriser les intérêts de ses clients donneurs d'ouvrage** dans la réalisation de leurs projets, et notamment les intérêts de la Ville de Montréal ;
- Macogep n'a **aucun lien ni financier ni contractuel avec quelque intervenant de la construction que ce soit** (ingénieurs-conseils, entrepreneurs généraux et ou spécialisés ;
- Macogep réalise des **mandats d'impartition de services en gestion de projets** pour plusieurs grands donneurs d'ouvrage publics et privés. Entre autres, Macogep réalise des mandats en gestion de projets à la direction des services immobiliers de la Ville de Montréal ;

- **À la Ville de Montréal, le processus qui concerne Macogep est le suivant :**
  - 1) un chargé de projet de Macogep rédige un sommaire décisionnel
  - 2) ce sommaire décisionnel est remis à un chef de section, qui doit l'approuver ;
  - 3) une fois approuvé, ce sommaire décisionnel est remis à un chef de division, qui doit l'approuver ;
  - 4) une fois approuvé, ce sommaire décisionnel est remis au directeur du service, qui doit l'approuver
  - 5) le tout est ensuite vérifié au Greffe de la Ville de Montréal avant qu'il y ait présentation aux élus, pour analyse et décision.
  
- C'est la Ville de Montréal qui, pour qu'il y ait une meilleure coordination, souhaite que le travail des personnes mandatées par Macogep soit effectué dans les bureaux de la Ville ;
  
- La valeur des travaux de construction sur lesquels Macogep est appelé à travailler, sur une base annuelle, est d'environ 15 millions \$ ;
  
- Macogep n'autorise pas les dépassements des coûts, mais effectue des recommandations concernant les demandes de changements qui sont émises par les professionnels (architectes et ingénieurs-conseils), et ce, pour approbation par les fonctionnaires de la Ville ;
  
- Tous les membres de la direction de Macogep, ses professionnels et ses employés souscrivent à un code d'éthique strict qui assure tous ses clients du respect de toutes les règles reconnues en matière d'intégrité et d'imputabilité.

Selon monsieur LeBEAU, « *il est très insultant, pour une entreprise qui a bâti sa réputation depuis plus de 20 ans sur des principes de rigueur et d'intégrité, de se faire éclabousser injustement avec des mots tels « stratagème », « mainmise » et « usurpation ».* De toute évidence, les deux élues de Vision Montréal, mesdames Louise Harel et Chantal Rouleau, sont mal informées. Elles veulent jeter le bébé avec l'eau du bain en discutant de la stratégie de la Ville de Montréal en ce qui a trait à l'octroi de certains mandats à l'externe plutôt qu'à l'interne; mais il s'agit d'un tout autre débat ».

-30-

Source : Macogep

Renseignements : Pierre Gince, ARP  
 DIRECTION Communications stratégiques  
 (514) 773-2860